

AVIS D'EXAMEN PROFESSIONNEL

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Calvados ouvre l'examen de

CONSEILLER TERRITORIAL PRINCIPAL DES ACTIVITES PHYSIQUES & SPORTIVES

SESSION 2020

CONDITIONS D'ACCES :

Ouvert aux conseillers qui justifient d'une durée de trois ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et ayant atteint le 5^{ème} échelon du grade de conseiller ;

Les candidats peuvent subir les épreuves d'un examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions. (article 16 du décret n° 2003-593)

La pré-inscription s'effectuera **du 14 Janvier au 5 Février 2020 inclus** sur le site Internet du Centre de Gestion du Calvados www.cdg14.fr.

La date limite du dépôt du dossier d'inscription imprimé **est fixée au 13 Février 2020** (cachet de la poste ou du prestataire ou preuve de dépôt auprès du prestataire faisant foi). Tout dossier transmis hors délai, quelle qu'en soit la cause ou insuffisamment affranchi sera systématiquement refusé.

Le Centre de Gestion du Calvados ne validera l'inscription qu'à réception du dossier imprimé et de l'ensemble des pièces demandées adressés ou déposés au Centre de Gestion du Calvados - service concours- 2 impasse Initialis - CS 20052 - 14202 HEROUVILLE SAINT CLAIR CEDEX, dans les délais impartis.

Tous renseignements complémentaires et en particulier les conditions de candidatures pourront être communiqués sur simple demande adressée à : Monsieur le Président du Centre de Gestion de Gestion du Calvados - 2 impasse Initialis - CS 20052 - 14202 HEROUVILLE SAINT CLAIR CEDEX - concours@cdg14.fr